

Département**Des
Alpes Maritimes****Arrondissement
De Nice****Commune
de
Lucéram****Nombre de Conseillers**

En exercice	15
Présents	10
Votants	15

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Délibération N°197**Indemnités de stage
Pour 2 jeunes****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M. Louis Fadas, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, Monsieur Pierre Natali, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Michèle Barnoin par M. Pierre Marseille, Mme Josiane Cordier par M. Didier Lambert, Monsieur Mehdi Lemaire par M. Michel Calmet, Mme Audrey Varro par Nathalie Chiavarino, Madame Séverine Canino par M. Jean-Louis Dalloni

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose que la collectivité a accueilli cette année en stage non rémunéré, deux jeunes gens, au profil particulièrement intéressant, au sein des services communaux. Il s'agit de Mathéo Leyer, de Berre les Alpes, qui fréquente l'IME Val Paillon et de Camille Loubet de Lucéram, élève au lycée de la montagne à Valdeblore.

Mathéo a aidé les services techniques pour une session de mise en situation professionnelle, au printemps et à l'été dernier, dans le domaine des espaces verts et des petits travaux d'entretien. Il a demandé à revenir pour un second stage, dès le 26 septembre jusqu'au 16 Décembre.

Camille a souhaité s'intéresser aux missions de la police rurale, dans le cadre de son Service National Universel. Durant 84 heures, en juillet et août, elle a accompagné sur le terrain Mme Deffrasnes Garde-Champêtre Chef de la Commune.

Ces deux jeunes ont fait preuve d'efficacité et de sérieux auprès de la collectivité, avec une bonne mentalité et un bon esprit d'équipe.

Le Maire propose de récompenser leur travail et leur bon comportement, en leur allouant une indemnité financière.

AR Prefecture

006-210600771-20221014-197-DE
Reçu le 18/10/2022

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'accorder à chacun de ces jeunes une indemnité forfaitaire de 300 euros.

Fait à Lucéram, les jour mois et an que susdits.

Le Maire
Michel Calmet

La Secrétaire de séance
Christiane Ricort

